

gnies ont été localisés par la Ville, et quel sera le coût du déplacement desdits poteaux; et, de plus, de notifier la "Montreal Light, Heat & Power Co." que la Cité la tiendra responsable de tout accident qui pourra survenir par le fait de ses poteaux et ses fils conducteurs sur l'avenue Papineau.

26.—Le secrétaire demande à M. l'échevin Giroux si c'est bien 10,000 verges carrées de pierre "Danforth" qu'il a mentionnées dans sa proposition faite à l'assemblée du 5 septembre dernier.

M. l'échevin Giroux répond dans l'affirmative.

M. le président désire alors enregistrer sa dissidence sur la proposition de M. l'échevin Giroux.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 11 septembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

1.—**Résolu:** Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à M. L. Giguère son dépôt de \$300 effectué avec sa soumission pour la construction d'un égout dans l'avenue des Cèdres, à partir du chemin de la Côte des Neiges, en allant vers l'Est.

2.—**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter de M. L. Giguère la pierre provenant de l'excavation des égouts aux prix que la Cité paye ordinairement.

3.—**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander des soumissions pour la construction d'égouts dans les rues suivantes:

Rue Boyer, à partir de la rue De Fleurimont jusqu'à la rue Beaubien;

Rue Masson, à partir de la 6ième Avenue jusqu'à la rue Iberville;

7ième, 8ième et 9ième Avenues, à partir de la rue Verchères jusqu'à la rue Masson.

4.—**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire à la journée, dans certaines rues, les égouts suivants:

Rue Milton, à partir de la rue Shuter jusqu'à la rue Durocher;

Rue Wurtele, à partir de la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Hochelaga;

Rue St-Luc, à partir de la rue de la Tour jusqu'à 50 pieds vers l'Est;

Côté Est du square George-Etienne Cartier, quartier St-Henri;

Rue Hogan, à partir de la rue Ontario jusqu'à la rue Forsythe;

Rue Gain, à partir de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Ste-Rose;

Rue Resther, à partir de la rue Gilford jusqu'à une distance de 120 pieds au Sud de l'avenue Laurier;

Rue Elm, à partir de la rue Rachel, jusqu'à la rue Sherbrooke et, le long de la rue Sherbrooke, à partir de la rue Elm jusqu'à la rue Frontenac;

Rue Fullum, à partir de l'extrémité actuelle de l'égout jusqu'à la rue Hochelaga;

Avenue Laurier, à partir de la rue Marquette jusqu'à l'avenue Papineau.

5.—**Résolu:** Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville a le droit de charger aux propriétaires leur quote-part de \$30,000 pour la construction de la 3ième section de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'église, et d'en percevoir le montant.

6.—M. l'échevin Giroux demande à l'inspecteur de la Ville si la compagnie qui pose le pavage en asphalte sur la rue Amherst se sert de l'asphalte Bermudez?

L'inspecteur de la Ville informe M. l'échevin Giroux que les factures qu'il reçoit sont pour l'asphalte Bermudez et qu'il attend les analyses de l'ingénieur en charge.

7.—Soumise et lue une lettre de M. F. Papillon, relative-

two companies had been located by the City, and what would be the cost of removing said poles; and, moreover, to notify the Montreal Light, Heat & Power Co., that the City would hold the said company responsible for all accidents which may be caused by its poles and conductors on Papineau avenue.

26.—The secretary asked Ald. Giroux if it was 10,000 square yards of Danforth stone he had mentioned in his motion made at the meeting held the 5th of September instant.

Ald. Giroux answered in the affirmative.

The chairman then stated he wished to be registered as dissenting on Ald. Giroux's motion.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 11th of September.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

1.—**Resolved:** That the City treasurer be authorized to reimburse Mr. L. Giguère his deposit of \$300 made with his tender for a sewer in Cedar avenue, from Côte des Neiges road, eastwards.

2.—**Resolved:** That the City surveyor be authorized to purchase from Mr. L. Giguère stone excavated from sewers, at prices usually paid by the City.

3.—**Resolved:** That the City surveyor be instructed to call for tenders for sewers in the following streets:

Boyer street, from DeFleurimont to Beaubien street;

Masson street, from the 6th avenue to Iberville street;

7th, 8th and 9th Avenues, from Verchères to Masson St.

4.—**Resolved:** That the City surveyor be authorized to construct, by day work, in certain streets, the following sewers, to wit:

Milton street, from Shuter to Durocher street;

Wurtele street, from Sherbrooke to Hochelaga street;

St. Luke street, from Tower street to 50 feet eastwards;

East side of Sir George Etienne Cartier square, St. Henry ward;

Hogan street, from Ontario to Forsythe street;

Gain street, from Ste. Catherine to Ste. Rose streets;

Resther street, from Gilford to a distance 120 feet to south of Laurier avenue.

Elm street, from Rachel to Sherbrooke street and along Sherbrooke, from Elm to Frontenac street.

Fullum street, from the end of the existing sewer to Hochelaga street.

Laurier avenue from Marquette street to Papineau avenue.

5.—**Resolved:** That the Law Department be asked for its opinion as to whether the City has the right to charge proprietors with their share of the \$30,000 required for the laying of the 3rd section of the St. Denis ward relieving sewer, from the end of the existing sewer to the church, and to collect said amount.

6.—Ald. Giroux asked the City surveyor if the company which is laying the asphalt paving on Amherst street was using "Bermudez" asphalt.

The City surveyor informed Ald. Giroux that the accounts sent to him were for Bermudez asphalt and he was waiting for an analysis from the engineer in charge of the work.

7.—Submitted and read a letter from Mr. F. Papillon anent